

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 8 (1935)

Heft: 5

Rubrik: Chronique - Communiqués - Divers

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUE - COMMUNIQUÉS - DIVERS

MON JARDIN : LES TRAVAUX DE SAISON

Vers le 19 mai, soit lorsque les gelées tardives ne seront plus à craindre, on met en pleine terre les légumes frileux. Sur buttes, on sème les **concombres**. Les **cornichons** se sèment en paquet de quatre à cinq grains distants de 40 cm. ; plus tard, on éclaircit et on ne laisse qu'un seul grain. En culture soignée, on les élève sur ramures ou sur treillis.

Les graines de **cardon** se mettent par paquets de six à huit grains à 80 cm. ou 1 m. de distance en tous sens. Comme les cardons sont assez longs à se développer, on peut faire une culture intercalaire avec des **chicorées scaroles** ou **frisées**, **laitues pommées** et **romaines**, etc.

On peut semer en place, en utilisant les composts, les **courgettes**, **courges d'Etampes**. En pleine terre, on peut semer les **melons**. Si l'on a un peu de fumier frais à disposition ou de l'herbe verte, on ouvre une tranchée que l'on remplit de l'un de ces produits et l'on arrange la terre en forme de butte. Les melons craignent l'humidité et donnent un bon résultat si l'année n'est pas humide. On peut encore semer des **pois** à grains ridés au début du mois. A la même époque, on met en terre les premiers **haricots** nains et vers la fin du mois, ce sera le tour des variétés à rames.

Vous pouvez utiliser un endroit ombragé pour semer du **pissenlit amélioré**. Ce légume vous sera très utile au début du printemps

prochain. Les amateurs de maïs sucré le sèment par paquets de quatre à cinq grains en lignes isolées. Les **betteraves à salade** ne se sèment qu'à la fin du mois, afin d'éviter qu'elles ne deviennent trop grosses.

A partir du 15 mai, on plante les **tomates**. Ces dernières sont enterrées très profondément. On les couche dans les terrains lourds et on les plante droites dans les sols légers. On les arrose une ou deux fois au moment de la plantation et ce sera tout jusqu'au moment où les premiers fruits seront noués.

En terre riche, on plante **céleris à côtes** et à **pommes**. Ces derniers sont enterrés peu profondément.

On oïlletonne les **artichauts**, en laissant deux pommes par pied et on procède à une nouvelle plantation.

Vers la fin du mois, on débarrasse nos massifs de leur garniture printanière afin de les préparer pour une nouvelle plantation. On évite d'y adjoindre une forte quantité de fumier, car l'excès d'azote favorise la croissance du feuillage au détriment de la floraison.

On commence à sortir les plantes les plus rustiques, telles que **lauriers roses**, **chamérups**, etc. ; puis plus tard les plus sensibles, soit **musa**, **géraniums**, etc. On sème en pleine terre quelques fleurs bisannuelles : **digitales**, **campanules**, **roses trémières**, **corbeilles d'or** ; de même certaines plantes vivaces telles que **asters**, **gypsophiles**, **pavots vivaces**.

Pour vous assurer une belle récolte de fruits bien sains, après la floraison, faites traiter vos arbres fruitiers avec de la bouillie bordelaise ou de la bouillie sulfocalcique à 2 % D.

Société pour l'amélioration du logement. Assemblée du 27 mars 1935

Comme les années précédentes, une conférence devait augmenter l'intérêt de notre assemblée générale par l'exposé d'un sujet actuel, mais, cette année, la partie administrative s'est animée et se prolongea à tel point que le président dut renvoyer à la plus prochaine occasion la question que M. Aurèle Favre devait présenter.

Le rapport de M. le Dr Betchov, président, qui laissait entrevoir la gravité des décisions à prendre est résumé ici très succinctement.

Activité passée

Il n'est pas inutile de rappeler, dans les circonstances actuelles, quelques points de notre activité générale ces dernières années, ainsi notre intervention dans la législation au point de vue de l'hygiène de l'habitation et en particulier pour la suppression des logements en sous-sol, notre collaboration à l'enquête et à la campagne pour la suppression des taudis, l'intérêt porté à la création d'une Fondation pour la Vieillesse ainsi que notre appui à l'œuvre genevoise du Coin de Terre dont l'action en faveur du jardin ouvrier, de la maison familiale et de l'accès à la petite propriété méritera encore nos encouragements. Disons aussi qu'il ne s'est guère fait d'expositions, de concours ou de conférences importants dans le domaine qui nous intéresse auxquels nous ne fussions associés par une collaboration financière ou directe.

En 1934

Dans l'année écoulée, la question des Caisses d'épargne de construction a fait l'objet de notre examen à la suite duquel nous avons reconnu la nécessité d'une intervention rapide. Nous avons donc édité et répandu largement une brochure rédigée par M. Huelin sur cette question dont l'importance a été ensuite reconnue par les pouvoirs publics puisqu'elle a fait, depuis lors, l'objet d'une réglementation fédérale. Nous croyons ainsi avoir rendu service à de très nombreux petits propriétaires. Notre bulletin, « l'Habitation », qui traversait une période de difficultés a reçu notre appui effectif ; nous serions heureux de voir nos membres collaborer plus fréquemment à sa rédaction. Pour le congrès de l'habitation, à Prague, en juin 1935, nous avons envoyé un rapport très obligeamment rédigé par M. Jaquet, président du Coin de Terre. Enfin, nous avons tenu à nous associer aux concours annuels institués par un groupement de sociétés de notre ville en collaboration avec le Département des travaux publics pour attribuer des récompenses aux meilleures constructions édifiées dans le canton.

Dissolution...

Après lecture du rapport de caisse par M. Rehfsous et celui des vérificateurs par M. Lapp, il fut donné décharge au comité avec remerciements. Avant l'élection du comité, une discussion des plus animées s'engagea, dont voici en quelques lignes les raisons : Notre secrétaire, de très longue date, avait proposé, à la séance de comité du 13 février, de dissoudre la société qui, à son avis, avait maintenant rempli sa tâche ; cette proposition ne fut pas acceptée, cependant son auteur ne se déclara pas battu et entreprit avant l'assemblée générale une active campagne afin de faire pénétrer dans le nouveau comité une majorité « défaitiste » qui aurait préparé la répartition des biens de la société et proposé sa dissolution. Cette action était particulière-

ment grave parce qu'elle avait été entreprise à l'insu du comité qui n'en eut connaissance que fortuitement quelques jours avant l'assemblée.

...ou continuer la tâche !

En résumé, disons que les partisans de la dissolution estiment que les jeunes éléments de la société ne travaillent pas dans l'esprit qui leur agréait et, en particulier, que le « Bulletin » a une tendance trop moderniste et, enfin, qu'il y a une diminution très inquiétante du nombre des membres. A cela fut rétorqué que le champ d'action que s'étaient tracé les fondateurs de la société était si vaste et si actuel qu'il n'était pas admissible de renoncer à la tâche entreprise. D'autre part, les pages du « Bulletin » étant ouvertes à la critique de tous, ces reproches de la dernière heure sont pour le moins surprenants, car notre organe a, par ailleurs, sous sa nouvelle forme, trouvé de chauds défenseurs et a même provoqué de nouvelles demandes d'admission.

Les résultats du scrutin furent les suivants : aucun des nouveaux membres proposés de part et d'autre n'est élu. L'ancien comité, à l'exception d'un démissionnaire et de deux opposants, est nommé à nouveau.

On voit que la lutte fut serrée et qu'elle n'est pas encore terminée, mais les partisans d'une nouvelle activité ont reçu de tels encouragements que leur devoir est nettement tracé. Cet orage n'aura donc pas été inutile puisqu'il a éclairci la situation.

Union suisse pour l'amélioration du logement

Résumé du rapport annuel 1934

Généralités. — L'activité dans la construction ne suit pas une tendance bien claire durant cette année. Malgré les nombreux logements vacants, elle a augmenté en 1934 par rapport à 1933. Ce sont surtout des maisons d'une ou deux familles qui ont été érigées en banlieue par les particuliers craignant l'insécurité du placement de leurs économies.

L'année 1934 a vu, dans les trente villes suisses, de plus de 30,000 habitants, une augmentation de 11,1 %, tandis que l'année 1933 avait subi un recul de 28,7 %. La répartition est cependant très diverse. A Zurich et Genève, l'augmentation est de 29 %, à Lausanne de 47 %, Bâle est stationnaire et Berne voit un recul de 14,6 %.

Les Sociétés coopératives ont très peu participé au mouvement de la construction, de même les pouvoirs publics.

Les loyers. — Ils ont une tendance à la baisse. Cette dernière se fait déjà sentir sensiblement dans les salaires ; aussi est-il important qu'elle se réalise également pour les loyers qui constituent une part importante du budget familial. Il est vrai que les difficultés ne manquent pas car, d'autre part, les locataires exigent une augmentation de confort. Ces exigences ne pourront être maintenues longtemps si nous voulons que notre petit pays puisse lutter efficacement contre l'industrie étrangère. La baisse, qui procède un peu au hasard des circonstances, n'est guère sensible en 1934 mais se fera surtout sentir en 1935. Notre comité s'est occupé, à plusieurs reprises, de cette question pour nos sociétés coopératives et aujourd'hui plus que jamais tout projet de construction doit être mûrement pesé.

Comité central. — Remercions ici encore les organisateurs de notre assemblée générale de Winterthour qui a permis à nos membres de connaître l'activité intéressante déployée dans la belle cité-jardin industrielle.

Le Comité central a tenu quatre séances. Sa composition a subi des modifications à la suite du décès de M. Meyer, conseiller municipal de Schaffhouse et des démissions de MM. Wyssbrod, à Bienne, Blank, à Zurich, remplacés par MM. Lutz, à Schaffhouse, Iten, à Thoune et Hess, à Zurich.

Membres. — Aucun changement d'importance dans l'effectif mais, par contre, des diminutions dans les subsides des villes et cantons.

Organes de l'Union. — Le bulletin de langue allemande, *Das Wohnen*, en est à sa neuvième année. Nous sommes très heureux de nos rapports avec les éditeurs actuels qui remplissent leurs engagements dans un excellent esprit.

L'organe de la Suisse romande, *L'Habitation*, en est à sa septième année. Des pourparlers sont engagés pour renouveler les contrats avec l'imprimeur.

Fonds de roulement de la Confédération a été réparti comme suit :

- a) Section de Zurich : Familiengenossenschaft Zurich, pour septante-quatre maisons familiales, 50,000 fr. Pour la même société, pour cent sept logements en maisons collectives, 35,000 fr. ; Baugenossenschaft Limmattal, pour soixante logements, 25,000 fr. ;
- b) Section Bâle : Wohngenossenschaft am Hackberg, pour dix-huit maisons familiales, 17,000 fr. (solde du prêt précédent) ;

c) Section romande : Les prêts faits par l'intermédiaire de cette section ne sont pas encore remboursés ; il reste pour La Chaux-de-Fonds : 9000 fr., Fribourg : 4000 fr., Coopérative d'habitation de Genève : 20,000 fr. ;

d) Suisse centrale : Allgemeine Baugenossenschaft Luzern, pour quarante logements, 40,000 fr.

Concours de logements économiques. — A la suite de l'étude sur le problème des colonies de chômeurs, nous avons institué un concours national en collaboration avec la Commission de protection de la famille de la Société d'utilité publique. Cette compétition entre architectes et techniciens suisses a pour but d'obtenir des plans de maisons familiales économiques, avec jardin pour la culture des légumes. Cette dernière ressource devrait permettre aux chômeurs partiels de ressentir moins durement la crise économique en leur donnant l'occasion de se créer quelques revenus supplémentaires tout en payant une location très modeste.

Notre action a été soutenue par la Société d'utilité publique, la Fédération des architectes suisses (F. A. S.), la Fondation suisse pour les études économiques nationales, la Portland S. A. et l'Assurance accident de Winterthour.

Action coopérative. — Notre union a participé à la collecte des signatures pour la pétition demandant au Conseil fédéral une protection efficace du mouvement coopératif.

Congrès et sociétés. — Nos rapports avec les sociétés amies poursuivant les mêmes buts sont restés les mêmes. Pour le congrès international de Prague, nous avons envoyé une série de plans et documents.

Concours de maisons familiales très économiques

Ce concours organisé par l'Union suisse pour l'amélioration du logement et ouvert à tous les architectes et techniciens suisses a eu un grand succès. Nous apprenons que le nombre des projets envoyés dépasse le chiffre de 360. Lorsque paraîtra le présent numéro, les noms des lauréats seront certainement déjà connus. Nous reviendrons sur cette question dans notre prochain numéro, car la construction de maisonnettes très modestes ne dépassant pas 8000 à 10,000 fr. doit intéresser une grande partie de notre population.

Assemblée générale de l'Union suisse pour l'amélioration du logement

Nous signalons à nos lecteurs tout l'intérêt de cette assemblée dont le programme est reproduit en seconde page du présent fascicule. Nous espérons que la Suisse romande sera fortement représentée car les participants retireront certainement un excellent enseignement de l'exposition qu'ils auront l'occasion de visiter durant l'assemblée.

Salon des arts ménagers, à Lausanne, automne 1935

Tandis que la plupart des travaux professionnels étaient rationalisés et allégés par l'emploi de machines, mais aussi par une meilleure organisation du travail, le travail ménager restait dans sa routine sécu-

laire. Les architectes ne se mettaient guère à la place des ménagères pour l'aménagement de l'habitation. Depuis quelques années, on cherche à réparer cet oubli. D'autre part, la diminution des revenus oblige les jeunes couples à se meubler à meilleur compte. Les trousseaux modernes feraient pitié à nos grand-mères. Et pourtant, il n'est plus nécessaire d'entrer en ménage avec de pareils stocks. Où les logerait-on ?

L'alimentation n'échappe pas à cette modernisation. Les hygiénistes affirment qu'on peut se nourrir mieux et à meilleur compte.

Pour faire connaître aux ménagères les progrès accomplis dans ces domaines où elles sont reines, le Comptoir suisse de Lausanne organisera cette année un Salon des arts ménagers agrémenté de démonstrations quotidiennes.

Le Cartel romand d'hygiène sociale, estimant que cette manifestation présente un grand intérêt pour la famille, a décidé d'y collaborer et a délégué à cet effet ses commissions du travail ménager et de l'hygiène alimentaire. Un jury nommé par le Cartel distinguera les exposants dont les ensembles réuniront, de la manière la plus heureuse, les quatre qualités désirées : bon marché, qualité, pratique, bon goût. On peut s'attendre à ce que ce concours déclenche parmi les industriels et artisans de la branche ménagère une émulation féconde dont résulteront des progrès utiles pour les mères de famille.

TABLEAU DES LOGEMENTS

construits par la Société coopérative d'Habitation de Lausanne

	Année de construct.	Maisons locatives	Maisons familiales	Appart. de 4 chambres	Appart. de 3 chambres	Appart. de 2 chambres	Appart. de 1 chambre	TOTAL des logements	Magasins
Prélaz	1921	11 (dont 8 à 2 fam.)	26	18	16	—	—	60	—
Ouchy	1923	6	—	—	18	18	—	36	—
Cour	1925 -1926	8	—	—	64	—	—	64	—
Fleurettes	1928	3	—	4	12	6	—	22	2
Montolivet	1930 -1931	6	3	12	34	—	—	49	—
Couchirard	1931 -1932	10	—	—	69	49	7	125	2
Pré-d'Ouchy	1933	4	—	—	17	32	1	50	—
Fontenay	1933 -1934	3	—	—	20	10	2	32	—
		51	29	34	250	115	10	438	4

Société coopérative d'Habitation de Genève. Tél. 28.524

A louer :

Chemin de l'Essor, 41, six pièces Fr. 1470.—

A remettre :

Chemin de l'Essor, 26, quatre pièces Fr. 1083.80
Chambres de bains, eau chaude. Ces prix comprennent la location des jardins.

Cité-Vieusseux

Quelques appartements de trois, quatre et cinq pièces. Chauffage et eau chaude. Prix modiques. Se renseigner auprès du secrétariat, Cité-Vieusseux.

Société coopérative d'Habitation, Lausanne.

A louer, de suite 24 juin ou 24 septembre :

Prélaz De suite ou 24 juin, maison familiale, quatre chambres, chauffage d'appartement, jardin, 1380 fr.

24 juin : appartement de quatre pièces, 2^{me} étage, 1176 fr. (Si installation du chauffage et eau chaude est décidée, 280 à 300 fr. en plus.)

24 septembre : appartement de trois pièces, jardin, 1008 fr.

Pour visiter, s'adresser à M. Paris, av. de Morges, 79.

Cour Plusieurs appartements de trois chambres, chauffage général, récemment mis à neuf 1020 fr. à 1200 fr., chauffage compris.

De suite ou 24 juin. Pour visiter : M. Pavid, av. de Cour, 64.

Pré-d'Ouchy 24 juin : av. de la Harpe, 35, rez, trois pièces, jardin, chauffage général, 1140 fr., chauffage compris.

Pour visiter : M. Destraz, av. de la Harpe, 31.

Montolivet Appartements de trois chambres, chauffage général, 1320 fr. à 1440 fr., tout compris.

Appartement de quatre pièces, chauffage d'appartement, au rez ou au 1^{er} chemin des Paleyres, 6, 1320 fr. ou 1440 fr. De suite ou 24 juin. Pour visiter : M. Volet, chemin Paleyres, 4.

Conditions spéciales selon durée initiale du bail.

Fontenay 24 juin ou 24 septembre : Appartement trois chambres, confort, 2^{me} étage, Fontenay 10, 1590 fr., tout compris.

De suite ou 24 juin : Appartement trois pièces, confort, 1^{er} étage, Fontenay, 14, 1650 fr., tout compris.

Pour visiter : M. Limat, chemin de Fontenay, 14.

Le Comité de direction.

EAU INSTALLATIONS SANITAIRES GAZ

Chambres de Bains - Bidets - Toilettes - W.-C. - Chauffe-eau
„Cumulus“ - à gaz „Ophimax“ „Cipax“

William Depierraz

Rue de Bourg, 27 - LAUSANNE - Ruelle de Bourg 9 et 11
Téléphones : Ateliers-Bureaux 28.728 Appartement 25.006

NE CLOTUREZ JAMAIS!!!

SANS AVOIR CONSULTÉ LE SPÉCIALISTE



A. Dupuis FABRIQUE DE CLOTURES

24, Chemin Chauvet GENÈVE Téléphone 29.177

FERBLANTERIE • COUVERTURE • APPAREILLAGE

Virgile Bertoncini

SUCESSEUR DE A. RAMELET
LAUSANNE

Cheneau-de-Bourg, 30 - Tél. 23.227 - Bureau : Solitude, 20

PAPIERS PEINTS

R. Borgnana & C^{ie}

LAUSANNE

Galleries du Commerce - Tél. 28.638

TOITURES GRASSET

17, SERVETTE - GENÈVE

Tuiles, ardoises - Ciment PLASTIQUE
ASPHALTE

CALORIE S.A.

GENÈVE .. LAUSANNE

SION .. FRIBOURG

NEUCHÂTEL .. BIENNE

LA CHAUX-DE-FONDS

CHAUFFAGE CENTRAL
VENTILATION

BRULEURS
A HUILE
LOURDE

Coopérative des Ouvriers du Bâtiment

Entreprise de maçonnerie et béton armé

Gypserie et peinture. Papiers peints

DEVIS SUR DEMANDE

3, RUE NEUVE, 3 - LAUSANNE - TÉLÉPHONE 26.180
(EN CAS D'ABSENCE TÉLÉPHONE 26.194)

PAPIERS PEINTS
LINOLÉUMS - CAOUTCHOUC



F. GENOUD & C^{ie}

RUE DE L'ÉCOLE-SUPÉRIEURE (ÉTRAZ)
LAUSANNE